

## Charte éthique ASM

L'éthique du sport, née de l'esprit du jeu et de la fête, a pour fondement la dignité de l'individu et pour objectif son épanouissement.

Conformément à ses statuts et à ses valeurs, il en résulte pour l'ASM Omnisports de promouvoir :

- la connaissance de soi, de ses forces et de ses limites,
- le respect de la règle et de l'adversaire considéré comme un partenaire de jeu,
- l'acceptation des différences,
- l'esprit de solidarité, de justice, d'intégrité et d'équité,
- la prise de responsabilité et l'engagement,
- l'encouragement de la créativité de chacun.

Aussi, chacun de ses membres à titre personnel, adhérent ou licencié, s'engage à :

- Respecter l'autre, en s'interdisant toute forme de discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, liée à l'âge, à la nationalité, à l'origine, au sexe ou à l'orientation sexuelle, à l'origine sociale, aux opinions politiques, à la religion, ou au handicap.
- Lutter contre toute forme de violence (physique, verbale, morale).
- Promouvoir une pratique du sport fondée sur le respect de l'esprit de solidarité, de justice et d'équité et l'ouverture à l'autre et au monde.
- Respecter la dignité, l'intégrité, l'hygiène et la santé de l'être humain, notamment dans la programmation et la conduite d'entraînements adaptés aux besoins spécifiques des pratiquants, et tout particulièrement des enfants.
- Assumer ses responsabilités de pratiquant ou d'encadrement avec le souci d'une utilisation adéquate et honnête des ressources disponibles au sein du Club.
- Sensibiliser chacun au respect et à la protection de la nature et de l'environnement, favorable à la pratique durable d'un sport.
- Lutter contre toute forme de conduites à risque, addictions, dopage, tricherie et corruption, par l'information et la formation des dirigeants, des entraîneurs et des adhérents sur les dangers de ces dérives.
- Diffuser cette charte éthique auprès des dirigeants, des entraîneurs, sociétaires, des pratiquants et des visiteurs de l'association et à la faire respecter.



En référence à la règle 50 de la Charte olympique qui assure la neutralité du sport, sont interdits sur tous les lieux de pratique du Club, notamment à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées par l'ASM Omnisports ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Chacun de ses membres à titre perso<mark>nnel, adhérent ou</mark> licencié, s'engage à respecter ces dispositions. Leur non-respect fera l'o<mark>bjet</mark> de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

Toute dérive ou comportement inapproprié peut être signalé :

- par téléphon<mark>e</mark> au 06/<mark>26/</mark>47/6<mark>7/86 (Numéro déd</mark>ié)
- par mail <u>ASMEcoute@asm-omnisports.com</u> (adresse dédiée)

Tout signalement sera pris en compte et fera l'objet d'un traitement par le club dans les meilleurs délais.

La direction de l'ASM

1911